

l'honneur de la Chambre. M. Gouin m'a répondu : on ne s'occupe pas des journaux. Pourquoi s'en est-il donc occupé au point de faire expulser de la Chambre, sans même lui donner l'occasion de s'expliquer, un autre journaliste représentant un journal qui avait quinqué de folie ou de crime un vote donné par la majorité de la Chambre. Des gens qui se laissent traiter de vendus ont-ils bien le droit de se fâcher quand on les qualifie de fous !

Le député de Laval dénonce aussi les abus d'autorité des ministres qui tendent directement à la destruction du gouvernement responsable. Le gouvernement doit obéir à l'ordre de la Chambre et cependant, le gouvernement actuel se moque des volontés de celle-ci.

La Chambre ordonne-t-elle la production de documents publics que le gouvernement, lui, ne donne que ce qu'il veut. Pendant la dernière session, nous avons demandé dix fois la production des documents ordonnés par la Chambre, et la plupart du temps nous n'avions pour toute réponse que des excuses comme celles-ci : " nous allons y voir, c'est trop long, prenez patience, etc." Impossible de discuter avec intelligence sans ces documents et c'est précisément ce que les ministres veulent empêcher. Ils ne souffrent pas la discussion franche, et loyale. Les critique-t-on qu'ils répondent à peine, se renfrognent dans leur mauvaise humeur et nous répondent par le vote.

FROSTITUTION DE LA JUSTICE

S'il est une chose qui devrait être au-dessus de tout soupçon, c'est bien l'administration de la justice. Le gouvernement la prostitue avec un cynisme dégoûtant. L'affaire Gaynor et Green, dans laquelle on a vu les pou-

voirs publics pactiser avec des voleurs qui s'étaient enfuis de leur pays, est un exemple. Mais la procès Prévost-Asselin est une preuve encore plus fraîche et plus irréfutable. Ici, l'on a vu un ministre, le procureur-général lui-même intervenir directement pour écraser un particulier, et se vanter de vouloir influencer le jury par une déclaration qu'il n'avait pas le droit de faire, puis accuser l'avocat de ce particulier d'un crime infamant qu'il n'a pas même eu le courage d'essayer de prouver, tout cela pour sauver un collègue dont la culpabilité pouvait entraîner la chute du gouvernement. Ce ministre, c'est M. Turgeon, votre député. Mal lui en a pris cependant. La preuve faite au cours de ce procès porte contre M. Turgeon une accusation de tentative de boodlage au détriment de la province et au profit de la classe électorale libérale. M. Turgeon a nié et nie encore naturellement. Mais le témoignage du Baron de l'Épine reste appuyé sur une série de documents dont l'authenticité a été admise par M. Taschereau, l'avocat même de M. Prévost. Quel est celui qui s'est parjuré ? M. Turgeon avait un moyen facile de confondre son accusateur. Lui qui était à ce moment là procureur-général, il n'avait qu'à demander la nomination d'une commission pour aller examiner les témoins de Belgique. Il ne la pas fait. Pourquoi ? Il reconnaît la gravité de l'accusation et cependant, il ne fait rien pour la détruire. A-t-il eu peur que le témoignage des membres du syndicat belge vint prouver que le parjure n'est pas de baron de l'Épine, mais M. Turgeon lui-même.

M. Leblanc termine par un chaleureux appel aux électeurs de suivre attentivement la discussion des affaires publiques et de donner leur vote consciencieusement, n'ayant en vue que le meilleur intérêt de la province.